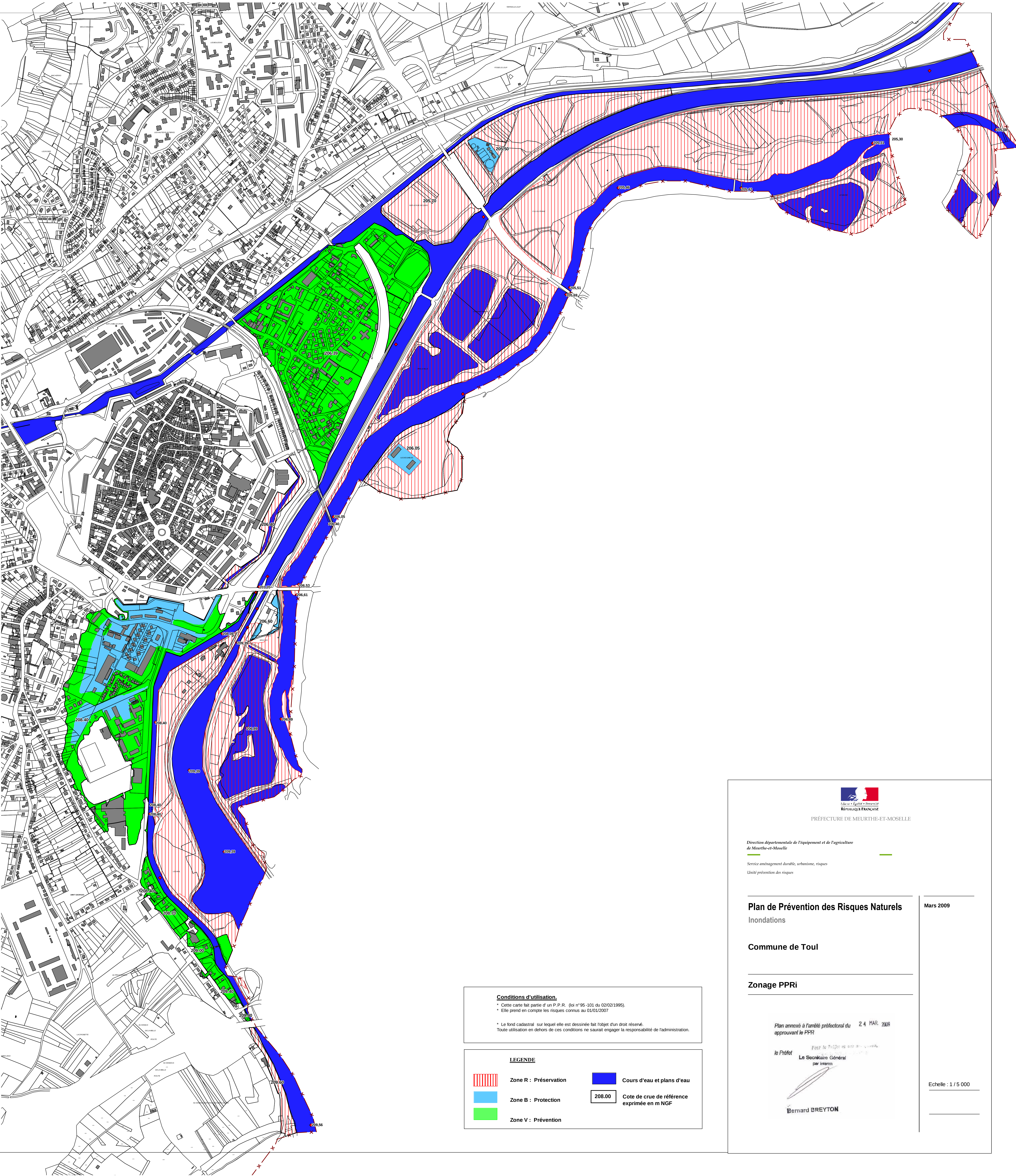




Conditions d'utilisation.

- * Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
- * Elle prend en compte les risques connus au 01/03/2007

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

LEGENDE

	Zone R : Préservation		Cours d'eau et plans d'eau
	Zone B : Protection		Cote de crue de référence exprimée en m NGF
	Zone V : Prévention		



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
de Meurthe-et-Moselle

Service aménagement durable, urbanisme, risques

Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels
Inondations

Commune de Toul

Zonage PPRI

Mars 2009

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 24 MAR. 2008
approuvant le PPRI

Le Préfet
Bernard BREYTON

Le Secrétaire Général
par intérim

Echelle : 1 / 5 000